32e ANNÉE N° 2891 PARAIT LE SAMEDI 17 DÉCEMBRE 1921

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

TARIFS D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à *l'Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0 50

Commerciales (la ligne).....0.60

Réclames (la ligne).....0.80

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre.

La Société des Forces Motrices de la Durance

ET L'USINE DE CYANAMIDE

Intervention de M. Anglès, député

Dans notre dernier numéro nous avons succintement indiqué à nos lecteurs l'énergique intervention de M. Raoul Anglès, député, survenue au cours de la discussion du budget des Travaux publics à propos de la construction de l'usine hydro-électrique de Sisteron et de l'usine de cyanamide. Pour renseigner exactement nos compatriotes à ce sujet, nous résumons ci-après, d'après le *Journal Officiel* l'intéressant discours de M. Anglès.

La société des Forces Motrices de la Durance, filliale de la Compagnie des Produits Chimiques d'Alais et de la Camargue a, par un décret du 5 septembre 1919, obtenu le droit de créer et d'exploiter une usine hydro-électrique à Sisteron à l'aide d'un canal dérivé de la Durance et qui aurait sa prise au déversoir de l'usine de Beynon. Cette concession comportait une close indiquant qu'un pourcentage de 50 o|o de la force produite devait être consommée sur place c'est-à-dire sur le territoire des départements des Hautes et Basses-Alpes.

Or le ministre des travaux publics se basant sur une loi relative aux concessions hydrauliques votée en 1920, a, par un décret pris le 15 septembre 1921, en pleines vacances parlementaires, réduit ce pourcentage à 25 o|o. Le traité intervenu entre la Société des Forces Motrices et l'Etat avant de 1919, la loi de 1920 n'était pas applicable en l'espèce.

Le pourcentage de 25 o|o de la force produite par l'usine hydro-électrique de Sisteron sera juste suffisant à alimenter l'usine de Saint-Auban appartenant à la Société et il ne restera rien pour l'usine de cyanamide construite par cette même Société des Forces Motrices de la Durance pour le compte de l'Etat et à grand renfort de millions. A ce sujet M. Anglès émet l'espoir que le service des Poudres, qui dirigeait les dits travaux pour l'Etat, aura, quel jour, à rendre compte des lenteurs et des gaspillages qui ont accompagné cette construction.

M. Anglès indique que la Société des Forces motrices, concessionnaire de la chûte de Sisteron, ne tient pas à utiliser l'usine de cyanamide, mais elle tient encore moins à ce qu'un autre groupement industriel l'utilise ; puisqu'il s'agit d'une industrie chimique ce serait une concurrence directe à l'usine de Saint-Auban qui appartient à la Société d'Alais et Camargue,

Il demande donc au ministre que, malgré l'avenant de Septembae 1921, dans le cas ou la Société des Forces Motrices de la Durance céderait sa concession à une autre société, ladite cession ne soit consentie qu'à condition qu'une force nécessaire soit réservée pour l'exploitation de l'usine de Cyanamide.

En outre la dite Société a suspendu ses travaux de construction du canal d'amenée malgré que, d'après le contrat de concession, elle n'ait que jusqu'en 1924 pour les terminer. Or, ce même contrat stipule que si la chute de Sisteron n'est pas aménagée à cette date la déchéance doit être prononcée contre elle et les travaux proprement dits reviendraient à l'Etat sans indemnité.

En sa réponse M. Le Troquier, ministre des Travaux publics, dit n'avoir pris le décret du 15 septembre 1921 qu'après avis du Comité consultatif des Forces hydrauliques et du Conseil d'Etat Il est néanmoins complètement d'accord avec M. Anglès pour l'application de la clause de déchéance si les travaux d'aménagement de l'usine hydro-électrique ne sont pas terminés en temps voulu. Il se servira en outre de toutes les armes qui sont en son pouvoir pour assurer le fonctionnement de l'usine de cyanamide.

En terminant M. le ministre des Travaux publics dit : « Je prends très « volontiers l'engagement devant M. « Angès et M. Paul Reynaud, qui « comme lui s'est préoccupé de la « question, qu'aucune modification « ne sera apportée à la situation ac- « tuelle sans que je les en ai avisés « au préalable. »

Ce qu'il faut retenir de la discusion, c'est que le gouvernement a enfin accepté, sur l'initiative de notre représentant, de prendre toutes les garanties nécessaires pour que l'utilisation de l'usine de cyanamide soit un jour possible. Il est certain que cette utilisation est difficile dans la situation économique actuelle, mais l'essentiel, est que l'usine dont la position est bonne auprès du chemin de fer puisse dans l'avenir être fournie abondamment de courant à bon marché afin de tenter les industriels qui auraient l'heureuse idée de venir s'établir dans notre région.

Le Ministre des Travaux Publics a promis formellement dans cet ordre d'idées :

1°. — Que la société des forces Motrices de la Durance ne serait pas autorisée à vendre sa concession sans que des réserves de forces soient stipulées en faveur de l'usine ;

2°. — Que la déchéance de la concession sera prononcée en 1924, et celà sans indemnité, si les travaux ne sont pas repris d'ici là.

M. Charles Baron a, après les explications du ministre appuyé les revendications de son collègue et indique que l'usine de cyanamide pourrait être employée pour la fabrication de l'azote ou du carbure de calcium

Nous félicitons nos representants et, en particulier M. Anglès, de l'energie avec laquelle ils défendent nos intérêts, contre les emprises des sociétés financières qui ne tendent qu'à ruiner nos pauvres contrées, en transportant au loin la seule richesse qui, par l'utilisation sur place de nos forces hydrauliques peut, en un avenir prochain, apporter un peu de bien être à nos populations deshéritées.

Lettre d'Alsace

IX

Puisque Strasbourg, aujourd'hui encore, bien que ce fût dimanche, s'est obstinément enveloppé de brume et de tristesse, allons passer la soirée dans un de ces cafés où l'on entend de la bonne musique. Voici mon préféré parmi tant d'autres, au coin de la Place Kléber, et qui s'intitule avec raison le premier établissement. Passons sans hâte à travers la porte à tambour qu'un petit groom fait tourner pour nous et qui ressemble fort à la roue du chien Jérôme que nous conta Paul Arène. Laissons la grande salle du bas pour les braves gens qui n'aiment pas la musique ou qui veulent causer de leurs petites affaires.

Voici l'escalier large, majestueux, éclairé brillamment, qui nous conduit presque sans effort avec son chemin ouaté de tapis, au premier étage. C'est ici le lieu sacré. A gauche le salon vert avec ses petites tables rondes, ses fauteuils confortables, sa lumière douce, et à droite l'immense salle où une chaise vide devant une table inoccupée, est une chose rare et précieuse à partir de 8 heures du soir.

Pourtant si nous nous contentions d'écouter en fermant les yeux, le silence qui règne dans cette salle nous laisserait croire qu'elle est déserte. Cherchons plutôt une place et hâtons-nous. L'orchestre va préluder. Le bruit d'une chaise maladroitement déplacée ferait un petit scandale. Evitons cela comme nous éviterons tout à l'heure de causer quand l'orchestre de tous ses violons et de toutes ses guitares jettera dans la salle des flots d'harmonie. Le silence qui est l'âme des choses, est ici obligatoire au sens le plus profond du mot. Des pancartes, accrochées à tous les piliers, indiquent que le public doit rigoureusement se taire quand l'orchestre joue. Mais les sympathiques Strasbourgeois n'ont nul besoin de ce grave conseil. Sagement assis dans leurs fauteuils, à côté de leurs épouses, sages comme eux et silencieuses aussi, ils écoutent, ils rêvent, ils ruminent, des heures et des heures, dans une attitude raidie de statues. Le scherzo qui babille et le lento qui pleure ne changeront pas un atome dans leur visage. Ils écoutent la musique gravement, froidement, sans un mot, sans un geste, sans enthousiasme. Ne les imitons point ce soir et murmurons à mi-voix ces vers qui chantent en nous, tandisqu'au dehors, enveloppé de brume et de tristesse....

Quand l'humble violon, sous l'archet qui l'anime,
Frémit, tremble, tressaille, et bondit en accords,
Vous ne pensez jamais que son âme sublime,
Use ineffablement les fibres de son corps,
Vous rêvez...Vous suivez les sons, chemins du rêve...

Et c'est bien le caprice errant du rêve qui nous conduisit ce soir dans ce grand café de Strasbourg où vit l'âme des violons.

J.-L. TRUC

Office Agricole Départemental

Crédit Mutuel Agricole

Sous les auspices de l'Office départemental agricole et sous la présidence d'honneur de M. le Préfet des Basses-Alpes une caisse de Crédit Agricole vient d'être constituée à Digne par application de la loi du 5 août 1920 et du règlement d'administration publique du 9 février 1921.

Affiliés à la Caisse Régionale, son action s'étendra à toutes les communes du département encore dépourvues de Caisse Locale.

Son but est de développer l'usage du Crédit Agricole dans les Basses Alpes et de faciliter particulièrement aux démobilisés et pensionnés militaires, l'obtention de prêts à long terme. Elle se propose notamment de donner toute l'ampleur possible à l'institution si utile et si peu connue du warrant agricole. Les agriculteurs trouveront en elle l'organisme bancaire qui leur faisait défaut jusqu'à ce jour. Ils pourront par son entremise réaliser :

Des prêts à court terme 5 ou 9 mois au taux de 6 o|o ;

Des prêts à long terme à faible intérêt, d'un maximum de 40.000 francs remboursable par annuités;

Toutes oppérations financières ; dépot de fonds, avance sur titres, ventes, achats, transferts..... etc.

Leurs dépots en compte courant bénificieront d'un intérêt de 4 o|o. La facilité qui leur est donnée de correspondre avec la caisse par l'intermédiaire de son compte courant postal, leur permettra de faire de chez eux sans déplacement toutes opérations de versement ou retraits de fonds, payement virement etc... etc.

Ils ont donc tout intérêt à s'y affilier et à

© VILLE DE SISTERON

faire d'elle leur banquier ordinaire.

Son Conseil d'administration est ainsi composé :

Président : M. Léon du Chaffaut, docteur en Droit, propriétaire au Chaffaut et à Digne.

Vice-Présidents : M. De Salve, Conseiller général, propriétaire agriculteur à Reillanne, M. Bonfort propriétaire agriculteur, président du Syndicat agricole de Sisteron.

Administrateur délégué : M. Tartanson, Avocat, propriétaire agriculteur à Digne, président du Syndicat Agricole de la Bléone.

Membres. M. Nègre, Directeur de la caisse régionale de Manosque, M. Reynaud Alfred, propriétaire agriculteur à Pontoise (Gréoux) Président du Syndicat de Motoculture M, Autran Ernest Membre de l'Office Agricole, propriétaire agriculteur à Annot. M. Pontier capitaine en retraite à Digne, M. Truitier agriculteur à Digne.

Pour assurer à ses membres une permanance à Digne, la gérance de la Caisse à été confiée à la Banque Populaire des Alpes. Boulevard Gassendi organisme parallèle, antérieurement créé au profit du petit commerce et de la petite industrie, auxquels il à rendu dejà de si grands services.

S'y adresser pour tous renseignements.

RUBRIQUE DES MUTILES

Fédération départementale des Basses-Alpes des mutilés et éprouvés de la guerre

Interprétation de l'article 7 de la loi des pensions

Par son intervention à la séance de la Chambre du 1 decembre 1921, M. Anglés deputé des Basses-Alpes à obtenu de M. le Ministre des pensions les précisions suivantes sur trois questions interessant les réformés avec pension temporaire.

M. Anglès a, tout d'abord, demandé si le pensionné temporaire qui n'a pas été soumis à la visite avant l'expiration du délai de 4 ans que ce soit sa faute ou celle de l'administration, est forclos autrement dit, s'il peut demander à repasser une nouvelle visite lui permettant de faire transformer sa pension temporaire en pension définitive.

Il résulte de l'explication donnée par le ministre à ce sujet, qu'on ne peut considérer comme forclos, dans la circonstance le pensionné temporaire.

Le pensionné temporaire devra repasser la visite et, ce n'est qu'à la suite de cette dernière qu'il sera statué sur son droit à pension.

C'est à l'Etat à prendre l'initiative de faire visiter les pensionnés et de transformer leur pension temporaire en pension définitive à l'expiration des délais voulus.

Jusqu'à la visite le pensionné temporaire, en instance de pension définitive recevra l'allocation provisoire d'attente ; il n'y à que dans le cas où il ne se présenterait pas à la visite qu'il serait fait, auprès du percepteur, opposition au payement de cette allocation.

Jusqu'à la visite, cette allocation restera acquise à l'intéressé au cas ou sa pension lui sera supprimée.

Le président,
A. COLOMB.

Simple Propos

Dimanche dernier avaient lieu les obsèques de deux vaillants soldats tombés à l'ennemi, Lieutier et Marcien.

Nous avons remarqué avec surprise que si les Dames de la Croix Rouge figuraient en nombre et avec leurs insignes aux obséques religieuses de Marcien, rares étaient celles d'entre elles qui avaient assisté aux obsèques civiles de son rival en gloire.

— Il est regrettable, dis je à mon voisin, un Sisteronnais qui a fait la guerre, que l'heure à laquelle ont eu lieu les obsèques de Lieutier ait retenu chez elles quelques-unes de ces dames. Une maîtresse de maison met son logis en ordre après le repas ; il eût fallu leur laisser une demi-heure de plus.

L'honnête autochtone me regarda bien en face pour voir si je parlais sérieusement Me jugeant sincère, il répondit, un peu rogue :

— Si elles n'ont pas assisté au premier convoi, c'est qu'elles ne l'ont pas voulu.

A mon tour de regerder par dessus mes lunettes mon honorable compagnon.

— Ne dites pas du mal de vos compatriotes, lui dis-je. Elles ne sont pas inintelligentes et elles auraient compris ce qu'une abstention voulue aurait de choquant. Vous voyez bien que les libre-penseurs assistaient à l'enterrement religieux de Marcien !

— Qu'est ce que cela prouve ? me dit mon contradicteur qui s'échauffait..... Un libre-penseur n'est pas aveuglé par la passion ! Il rend justice à tout le monde, même à ses adversaires religieux et il les honore quand ils méritent d'être honorés. Mais ces dames sont catholiques pratiquantes et militantes. Sans doute si elles ne travaillent pas pour le Roi de Prusse, c'est à Lieutier et à Marcien qu'elles le doivent : ils ont donné leur vie pour nous et pour elles. Mais pfft !... Qu'est ce que cela ? Périsse l'Union sacrée plutôt qu'un principe ! Elles auraient pu sans grand dommage pour leur conscience, rendre les mêmes honneurs à l'un et à l'autre, sauf à quitter le champ du repos au moment des discours, si elles jugeaient ces discours dangereux pour leurs convictions. Car enfin, où est l'Unité Nationale si sous un prétexte quelconque on peut outrager impunément un mort glorieux parce qu'il n'a pas jugé utile de faire bénir sa sépulture. Préférerait-on un déserteur dévôt ?

Nous arrivions au cimetière, je jugeai que l'indignation de mon compagnon l'entraînait ; je voulus arrêter la conversation.

— Vous jugez donc, lui dis-je que cette abstention est une faute ?

— Et une mauvaise action, répondit-il. Et ce fut sa flèche du Parthe.

SPECTATOR.

Chronique Sportive

SISTERON VÉLO

Depuis quelques jours il est question parmi les membres du S. V. et tout particulièrement dans le milieu des jeunes adeptes de la pédale, d'une course cycliste de fin de saison à l'occasion de la fête annuelle de la société. Cette course attendue par beaucoup de jeunes gens, mettrait aux prises routiers et pistards qui se disputèrent déjà les lauriers au circuit du 13 Novembre dernier ainsi que plusieurs amateurs, timides fervents qui n'osèrent se mettrent en ligne et se mesurer avec des concurrents qu'ils crurent formidables.

Nos jeunes « As » groupés dans cette grande et dernière compétition sportive de l'année, disputeront leur chance à outrance et nos locaux sauront prouver une fois de plus leur réelle valeur et mériter des bravos en faisant triompher les couleurs de notre chère Société.

Ch. F.

CHAMPIONNAT DES BASSES-ALPES

FOOT-BALL ASSOCIATION 1e SERIE

La finale du championnat des Basses-Alpes qui mettait aux prises dimanche dernier l'équipe de l'U. S. D. et l'équipe de St-Auban, avait attiré sur le ground de Férréol une foule considérable ds sportemanns.

A la première mi-temps, St-Auban mène par un but à 0 ; à la deuxième mi-temps après un retour foudroyant les avants de l'U. S. D. égalisent ; la fin de la partie est sifflée sans qu'il y est de changement.

Deux prolongations de 15 minutes ont été ncessaires. Après une partie acharnée de part et d'autre l'U. S. D. sort vainqueur par 3 buts à 2 (dont 1 pénalty) à St-Auban.

Nos félicitations aux deux équipes qui sûrent, par leur jeu, nous faire assister à une partie passionnante.

Excellent arbitrage de MM. Daumas et Rabacca.

Le challenge ainsi que la photographie de l'équipe victorieuse sont exposés dans la vitrine de M. A. Innocenti, chapelier, 9, Bd. Gassendi, Digne.

Chronique Locale

SISTERON

Mise au point.

La pétition publiée dans notre dernier numéro a produit une certaine émotion dans le public. Certains l'ont bien comprise, d'autres lui ont donné une interprétation fausse que nous allons rétablir.

Les signataires de la pétition n'ont pas voulu exclure les camelots des foires de Sisteron, loin de là, ils ont voulu tout simplement indiquer à la municipalité que l'encombrement des rues telles que la Traverse de la Place et la rue de Provence par ces marchands était contraire à la police municipale et était encore une entrave à la liberte de commerce pour les négociants du pays se trouvant dans ces rues. Les signataires demandent simplement que l'on désigne un emplacement spécial pour les camelots où ils pourront tout à leur aise y vendre leurs marchandises. D'ailleurs cela se fait ainsi à Digne et à Gap. Pourquoi ne le ferait on pas ici ?

Canal de Sisteron.

Les arrosants du canal de Sisteron sont convoqués en assemblée générale le lundi 26 décembre à 2 h. salle de la mairie.

Objet : Renouvellement du syndicat arrivé au terme de son mandat.

Monument Commémoratif.

Dans sa dernière réunion le Comité du monument commémoratif a fixé la date de la cérémonie officielle d'inauguration au dimanche 15 janvier prochain à 2 h. de l'après-midi. Les détails de cette journée du souvenir seront publiés ultérieurement.

Avis.

Les fournisseurs de la ville, de l'hospice, du Bureau de Bienfaisance, sont invités a déposer leurs factures à la mairie et aux économats avant le 25 decembre courant.

***

Les porteurs de certificats provisoires de l'emprunt 6 o|o 1920 sont informés qu'ils peuvent dès maintenant les déposer à la Recette des finances où chez le Percepteur en vue de leur échange contre des titres définitifs.

Eldorado-Théâtre.

Demain dimanche relache pour le bal.

Deux grandes représentations seront données par la troupe Monsot, l'une en matinée à deux heures et l'autre le soir à 8 h. 30. Des affiches feront connaître l'ordre des spectacles.

— Samedi 24, veille de Noël et 25 jour de Noël bals à grand orchestre.

Casino-Cinéma

Ce soir séance cinématographique. Au programme : Tribu des Kénaïs en Alaska, doc. Un éléphant peu ordinaire, comédie ; Intrépide Canadienne 6e et 7e épisodes ; M. et Mme Langlois font des économies, comique.

Prix des places. — Parterres 1 fr. 50, galeries 1 franc.

Demain dimanche matinée à 2 heures.

Chemins de fer de Paris-Lyon Méditérannée

Où ? Quand ? Comment voyager ? **L'agenda P. L. M. 1922** qui vient de paraître, l'enseigne de façon pratique et amusante Textes de : Henry Lapauze, François Carnot, Miguel Zamacois, Henri Ferrand, Georges Rozet, Adrien Frissant, Gabriel Faure, jules Vérran, Raoul Vèze, Béchir, Emile Solari, Dr. Bouchiol, Palymède. Illustrations de : Julien Lacaze, P Vignal, Charavel, Roger Broder, Lucien Péri. René Péan Charousset J Touchte, S, Allègre, Eugène Cartier, Dric, Luc Lanel. Une pochette de 12 cartes postales illustrées est offerte à tout acheteur.

Prix : 5 francs. En vente ; Grands Magasins Agences de voyage, gares P.-L.-M et rue St.-Lazare 88. Paris. (Franco à domicile contre mandat de 6 francs 50 pour la France 7 francs pour l'Etranger, adressé au service de la Publicité de la Cie. P L. M. 20, Bd. Diderot à Paris.)

UNE BONNE PRECAUTION

Lorsqu'un simple rhume se prolonge et produit de l'essoufflement, craignez de devenir asthmatiques ou emphysémateux. Employez la Poudre Louis Legras qui a obtenu la plus haute recompense à l'Exposition Universelle de 1900, elle soulage instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guerit progressivement, Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95, (impôt compris) adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris.

ÉTAT-CIVIL

du 9 au 16 Décembre 1921

NAISSANCES

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre Marius Isidore Blanc et Marcelle Julie Roman domiciliés à Marseille.

DÉCÈS

Néant

Une bonne REPRESENTATION vous est offerte pour la vente des Cafés *verts* et *torréfiés*. Ecrivez à la BRULERIE PROVENÇALE, à SALON qui vous adressera tarifs et conditions.

A l'occasion des Fêtes de la Noël

Maison Jean RULLAN

N° 6, Rue Mercerie N° 6.

FONDÉE EN 1883

Grand assortiment de liqueurs de marques ;

Rhum Saint-James, Négrita, Forland, etc... etc. ; **Vins fins** : Bordeaux, Sauterne, Chablis, Chateauneuf-du-pape, Cap Corse, Madère, Porto, Sphinx d'origine, Malaga d'origine et ordinaire, vin blanc doux, Samos ; **Champagnes** : Mercier, Heidsiech et autres : **Mousseux** St Péray, Clos Crosette 1|2 sec,

Oranges, mandarines, ananas, Dattes en boites de luxe pour cadeaux, et en caisses d'origine de 30 kilos environ, et de 5 et 10 kilos.

Vendus à des prix défiant toute concurrence.

Etudes de Me Félix TIBELENE
Avocat-Avoué à **Sisteron**
et de
Me PAUCHON,
notaire à Claret, (B-Alpes)

VENTE
PAR LICITATION
D'IMMEUBLES

situés dans la commune de CLARET (Basses-Alpes)

Il sera procédé le **Dimanche** huit **Janvier** mil-neuf-cent-vingt-deux à **deux** heures de l'après-midi à **Claret**, canton de La Motte-du-Caire (Basses-Alpes) dans une salle de la mairie de cette commune, par devant **Me Pauchon**, notaire à Claret, commis à cet effet, à la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés, sis sur le terroir de la commune de **Claret** (B-A).

DESIGNATION
des Immeubles à Vendre

PREMIER LOT

PETIT DOMAINE

sis à Claret, au quartier de *Piessant*, comprenant une petite maison d'habitation, des terres labourables et des terrains vagues, composé des parcelles : Champ des Essaims, Piessant, Champ de Brindau et de Bathote, l'Adrech, Prestant de Garcin, La Vigne, Collet de Bourcier, le Plantier, Champ de Pierret, les Allées, Champ de Cétoyer et le vallon de Bollette, porté sur la matrice cadastrale de la commune de Claret à la section C. et sous les numéros 126, 127, 128, 129, 130, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 228, 229 p, 230, 231 p, 232, 246, 247, 248, 249 et 250, d'une contenance approximative de 21 hectares, 28 ares 50 centiares.

Mise à prix : **Trois mille** francs. ci. . . . . **3000** francs

DEUXIEME LOT

Labours et vagues, quartier de *Piessant*, à Claret, comprenant les parcelles : la Route, Foin de la Combe, le Coulet de Vicari et le Champ de Flour, portés sous les numéros 144, 183, 184, 185 p. 185 p. 186, 187, 188 p, 189 et 190 p, section E du plan cadastral de la commune de Claret, d'une contenance approximative de 5 hectares, 26 ares, 88 centiares.

Mise à prix : **Quinze cents frs.** ci. . . . . **1500 francs.**

© VILLE DE SISTERON

ABLOTISSEMENT

Après la vente au détail des lots ci-dessus désignés, ces lots seront réunis en un seul lot et de nouveau exposés aux enchères sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles, lesquelles deviendront définitives en cas de non enchère sur le bloc.

Ces immeubles dépendent des successions de **Julien** Hippolyte et de dame Adeline **Ferrolin**, épouse Julien Hippolyte, de leur vivant propriétaires domiciliés et demeurant ensemble à Claret.

La vente en a été ordonnée par un jugement du Tribunal civil de Sisteron en date du quatre février mil-neuf-cent-vingt-un, enregistré, rendu à la requête de : 1° Monsieur **Julien** Paul, fermier, domicilié et demeurant à Vaumeilh ; 2° Madame Mathilde **Carretous**, veuve Félix **Julien**, concierge, demeurant et domiciliée à Marseille ; 3° Monsieur **Julien** Hippolyte, chauffeur, demeurant et domicilié à Saint-Auban, commune de Château-Arnoux ; 4° Monsieur **Julien** Louis, matelot, domicilié et demeurant à Marseille ; 5° Madame Marthe **Favaro**, veuve Joseph-Lucien-Léon **Julien**, ménagere, domiciliée et demeurant à Digne, agissant tant en son nom personnel, s'il y a lieu, qu'en sa qualité de mère et tutrice légale de ses enfants mineurs, Louis Lucien et Marie-Louise **Julien** ; Madame Louise **Julien**, épouse Bouvet, sans profession et ledit M. **Bouvet**, en sa qualité de mari pour assister et autoriser son épouse, cafetier, tous deux demeurant et domiciliés à Rourebeau, commune d'Upaix, (Hautes-Alpes) ; 7° Madame Isabelle **Julien**, épouse **Illy**, sans profession et ledit Monsieur **Illy** Paul, en sa qualité de mari pour assister et autoriser son épouse, tous deux demeurant et domiciliés ensemble à Laparron par Barcilonnette (Hautes-Alpes) ; 8° Monsieur **Julien** Louis, coiffeur, domicilié et demeurant à Gémenos (Bouches-du-Rhône) ayant pour pour avoué M° **Thélène**,

Elle aura lieu en présence du subrogé tuteur des mineurs où lui dûment appelé et aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par M° **Pauchon**, notaire à Claret, à ces fins commis et qui est déposé en son étude.

Pous tous renseignements s'adresser à M° **Pauchon**, notaire à Claret, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges où à M° **Thélène**, avoué poursuivant

Sisteron, le 15 Décembre 1921.

THELENE.

Etudes de M° Roubaud, notaire
et de **M° Buès**, notaire
à Sisteron

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par M° **Roubaud** et M° Buès notaires à Sisteron, le vingt-huit novembre mil-neuf-cent vingt-un, le fonds de commerce connu sous le nom de **Mercerie Gueyrard**, exploité à Sisteron, rue Droite, No 67, a été VENDU par Madame Andrée **Morère Marquet**, négociante à Sisteron.

« Ayant agi tant en son nom et pour « son compte personnel, qu'au nom, « pour le compte et comme tutrice « légale, régulièrement autorisée et « dûment habilitée à cet effet de « Messieurs Maurice-Jean et Jacques « Louis **Talon** ses deux enfants « mineurs.

A Monsieur Emile **Gueyrard** et à Madame Angèle **Nègre** son épouse, merciers, demeurant ensemble à Sisteron, rue Droite, 67.

Oppositions dans les dix jours de la présente insertion à peine de forclusion en l'étude de M° **Buès**, notaire chargé des formalités.

Etude de M° Guillaume BUÈS
Capacitaire en Droit
Décoré de la Croix de Guerre
notaire à **Sisteron**

ADJUDICATION
Sur Surenchère
d'un
BEL IMMEUBLE
à usage de
MAISON D'HABITATION

située à **Sisteron**, en façade sur la *Place de l'Eglise* et sur la *rue du Rieu*, composé de sous-sol, rez-de-chaussée avec écuries et un étage par rapport à la rue du Rieu ; rez-de-chaussée, deux étages carrés et galetas au dessus par rapport à la Place de l'Eglise, touchant M. Brunet et M. Louis Borel

Mise à prix. . 22002 fr.

L'Adjudication sur surenchère est fixée au **dimanche 25 décembre** mil-neuf cent-vingt-un, à **14** heures, en l'étude de M° **Buès**, notaire à Sisteron, dépositaire du cahier des charges dressé à la requête de Madame Juliette **Borel**, épouse de M. Désiré **Gust**, capitaine de l'armée Belge, demeurant à Bruxelles propriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné.

Pour extrait :
G. Buès, notaire.

A VENDRE
Sur Lotissement

TERRAIN en bordure de l'avenue de la gare (3e pont. Pour renseignements s'adresser à M° BUES notaire.

Agendas 1922, almanach Vermot, jouets en vente à l'imprimerie-librairie Pascal Lieutier.

Heureux résultats !

En Septembre 1906, nous avons reçu de Mme Degoud, 3, Place de la Baille, à Mâcon, le témoignage suivant : « Je souffrais, nous « disait-elle à cette époque, de malaises, « maux de tête, éblouissements, et d'une « grande faiblesse ; j'étais anémiée et ressen- « tais surtout de fortes douleurs de reins. « J'avais entendu dire beaucoup de bien des « Pilules Foster par de nombreuses per- « sonnes. Les Pilules Foster ont fait pour « moi comme pour tant d'autres : elles « m'ont débarassée de mes douleurs de reins, « et à mesure que je suivais le traitement, « les malaises disparaissaient. Après quel- « ques semaines, j'étais transformée, plus « gaie et forte comme autrefois. »

Quatorze ans après !

Cette année nous avons revu Mme Degoud, le 3 Mars 1921 : « Vous pouvez, nous a-t-elle « dit, confirmer ma déclaration d'il y a « quatorze ans. J'ai obtenu des résultats su- « perbes. Depuis, je n'ai plus souffert. »

Les Pilules Foster n'ont pas la prétention de guérir toutes les maladies ; mais elles ont celle de purifier le sang, de dissoudre l'acide urique et de neutraliser ainsi la cause d'où s'engendrent tant de misères variées. Rien ne vaut les Pilules Foster contre les maux de reins, les douleurs dans les jointures, le rhumatisme, la goutte, la gravelle, l'hydropisie (gonflement des chevilles et du dessous des yeux) et les troubles urinaires.

Toutes pharmacies, la boite : 4 fr. 40 ou franco six boites : 25 fr. 40. H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris (17e).

AUX GALERIES SISTERONNAISES
NOUVEAUX MAGASINS : RUE DE PROVENCE

Raoul COLOMB, Propriétaire

Ceux qui ont recu les Catalogues des grands magasins de Paris ont pu constater qu'a part quelques premiers prix qui sont faits pour tirer l'œil et qu'on appelle articles d'amorçage la marchandise de belle qualité est vendue a de trés hauts prix.

M. Colomb des Galeries Sisteronnaises ne veut empêcher personne d'acheter ou bon lui semble mais il prie simplement sa clientèle de venir se renseigner avant de rien commander au dehors et voir par la même occasion l'assortiment des marchandise qu'il met en vente de qualité irréprochable et aux prix les plus avantageux. (A qualité égale nos articles sont vendus 10 à 15 o|o meilleur marché que les grands magasins).

Choix incomparable de Manteaux pour Dames
Lainages et Soieries pour Robes et Manteaux
***COMPLETS** confectionnés et **PARDESSUS** Mode*
-:- COMPLETS SUR MESURE -:-
FOURRURES — COUVERTURES — EDREDONS
Le tout à des prix défiant toute concurrence

Edouard RAVOUX
NOUVEAUTÉS
-:- GRAND'PLACE - SISTERON -:-

MAISON DE CONFIANCE
Fondée en 1830

Vendant le meilleur Marché
à qualité égale

A la Belle Jardinière
RUE DROITE - SISTERON - (Basses-Alpes)

Madame **MORERE**, informe sa nombreuse et fidéle clientèle qu'elle a reçu pour la saison d'hiver un grand choix de **Confections et Fourrures pour dames, fillettes** et **bébés, Manteaux, imperméables, paletots, robes** et **casaquins de laine**, en tous genres et dans tous les prix et un joli assortiment de chemises, cols, cravates et bretelles pour hommes.

Elle l'informe également qu'elle est dépositaire des **sous-vêtements hygiéniques du** Docteur **Jeager**, des **Gants Perrin** et du **Parapluie Revel**.

FAIBLES, SURMENÉS

et **tous ceux qui souffrent d'Anémie, Vertiges, Palpitations, Troubles nerveux, Artério-Sclérose, Tuberculose, Diabète, Paludisme, Cachexies** ou de toutes maladies de déchéance organique, en un mot tous les affaiblis soit par maladie ou par surmenage retrouveront **FORCE, VIGUEUR, SANTÉ**, grâce au

PHOSPHANOL

qui, par sa richesse en Arsino-Nucléinophosphates, Hémoglobine et Extraits végétaux reconstitue les **cellules nerveuses**, augmente les **globules rouges** du sang, tonifie la **moëlle épiniére**, et les **organes essentiels**. C'est le

ROI DES RECONSTITUANTS

qui **redonne de la vie** à tout organe malade et procure **un sang riche, base de la santé.** Chez les neurasthéniques, anémiés, tuberculeux, impuissants, le **PHOSPHANOL** ramène l'appétit, les poumons sont revivifiés, la vigueur et la résistance augmentent, palpitations, migraines, troubles nerveux disparaissent. Le **PHOSPHANOL** existe en élixir et en cachets. **Prix :** Le flacon ou la boite de 50 cachets : **8 francs.** Franco : **9 fr. 30** — **La cure** complète de **4** flacons ou **4** boites : franco **32 francs.**

PHOSPHANOL, 6, Boulevard Richard-Lenoir - **PARIS** - et toutes Pharmacies.

IMPRIMERIE - PAPETERIE - LIBRAIRIE
Maroquinerie - Articles de fantaisie

PASCAL LIEUTIER

25, rue Droite -- SISTERON — B.-Alpes

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883

— Gros et Détail —

Exposition de Nice 1883-84

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur

9, Boulevard Gassendi, DIGNE

Médaille d'Or

Mé aille de Vermeil

Spécialité de Chapeaux Mélusines et Peluches

Transformation et Teinture pour Dames seulement

Succursales :

SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,

SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

Malades Réfractaires

aux Médications classiques habituelles, la **MINÉROLASE DUPEYROUX** pourvoira votre sang des éléments minéraux indispensables à la santé et vous guérira probablement à l'exemple des personnes suivantes : Mme *E. Handiquet*, à Wierre-au-Bois, par Samer (Pas-de-Calais) (Epuisement et faiblesse extrêmes provenant d'une épatite aiguë suivie d'appendicite, de pertes blanches, d'une menstruation irrégulière et trop abondante ; douleurs lancinantes entre les épaules, essoufflement au moindre effort, gardant le lit des journées entières ; améliorée au bout d'un mois, quasi-guerie en 3 mois); Mme *Eugénie Descormier*, au Boulay, commune d'Asigné (Ile-et-Vilaine) (Convalescence de grippe et d'appendicite compliquée de brûlures et de douleurs horribles dans l'estomac et le côté gauche de l'abdomen, dépérissement extrême ; améliorée au bout d'un mois, guérie en 16 mois) ; Mme *Duboué*, route de Fourville, à St Aubin - Jouxte - Boulleng (Seine-Inférieure) (Petit garçon délicat depuis sa naissance, toujours pâle et fatigué, rétabli en 3 mois) ; M. *Léonide Pierret*, à Jarnac (Charente) (Affaiblissement et inappétence causés par un travail de 12 à 14 h par jour dans pièce close et chauffée vers 45° ; amélioré dès les premiers jours, rétabli en 1 mois, a pu continuer son travail); M. *Fernand Becart*, 99, rue rue Desandrouins, à Denain (Nord) (Affection nerveuse ayant dégénéré en neurasthénie aiguë avec malaises, crises nerveuses, spermatorrhée, dyspepsie, inappétence ou boulimie, syncopes ; amélioré vers le 8e jour, guéri en 5 mois) ; Mme *Henriette-Madeleine Horvalle*, née *Arbot*, cite 4 n 76 à Bruay (Pas-de-Calais) (Convalescence de bronchite chronique avec vomissements de sang, crampes d'estomac ; s'est trouvée mieux le 4e jour, guérie en 4 mois) ; Mme *Jeanne Julie*, à Boucayrac par Lacabarède (Tarn) (depuis 9 ans, horribles douleurs de tête et d'estomac, depuis 5 ans crises plus fortes rendant la vie intenable, améliorée au bout d'un mois, guérie en 5 mois) ; M. *Theron*, 45, boulevard Solférino, à Rennes (Ille-et-Vilaine) (son fils Henri, âgé de 7 ans, extrêmement amaigri et affaibli à la suite d'une bronchite, amélioré au bout de 10 jours, rétabli en 2 mois) ; Mme *Geneviève Gaudissart*, route de Beauvais à Auteuil (Oise) (depuis 5 ans, douleurs dans les épaules et la tête, étourdissements, très grande faiblesse, anémie, idées noires, manque de sommeil, rétablie en 2 mois) ; M. *Alexandre Bony*, les Launes Alesia (Côte-d'Or) (Convalescence d'une broncho-pneumonie consécutive à une grippe espagnole sévère, très affaibli, amélioré vers le 7e jour, guéri en 3 semaines) ; M. Georges *Colin*, à Chepiainville (Seine-et-Oise) (Douleurs dans les membres, la tête, le thorax, l'estomac, ne mangeait presque plus perdait ses forces depuis plusieurs mois, soulagé en 1 mois, guéri en 3 mois) ; Mme *Maria Courdaille*, 6, rue Gaubous à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) (Douleurs nerveuses dans tout le corps, siégeant surtout au côté droit du bas-ventre, dépression physique et intellectuelle, idées noires, oppressions soudaines, eczéma, depuis 3 ans et demi, rétablie en 1 mois); Mme *Depré-Hervaut*, 16, rue Gavet à Calais (Pas-de-Calais) (ses enfants et elle-même avaient, depuis 1 an, le corps couvert de petits boutons devenus purulentes accompagnés de démangeaisons empêchant tout sommeil et ayant amené dépérissement et anémie, le « fléau » rétrocéda en une semaine et fut guéri en un mois).

Chaque cuillerée de **Minérolase reconstitue** l'organisme et crée du sang de bonne qualité apte à la vie. La **Minérolase répare** les cellules du Cerveau, de la Moëlle épinière, du Sang, de la Peau, des Muscles, des Artères, des Veines, du Cœur, des Os des Glandes gastriques et intestinales, du Pancréas du Foie. Elle est indiquée dans les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin, du Cœur et des Vaisseaux, de la Peau et du Cuir chevelu, l'Affaiblissement physique et intellectuel, les Anémies, les Convalescences, la Neurasthénie, le Rachitisme, les Déviations vertébrales, le Diabète, la Phosphaturie, les Rhumatismes, les Névralgies, les Fistules suppurantes. **Jeunes filles à formation difficile, Femmes à retour d'âge pénible, régénérez** votre **sang altéré** et impropre à la santé par la **MINÉROLASE Femmes enceintes, Nourrices** prêtez-en pour subvenir aux besoins de votre enfant en phosphate de chaux ou autres minéraux ; donnez-en à votre bébé pour aider à sa dentition et à sa croissance. La **Minérolase Dupeyroux** est le **moins cher** des fortifiants, car la boîtelle, suffisante pour une cure de un ou deux mois suivant l'âge, est envoyée, franco-poste, domicile contre 11 fr. en mandat-carte, par le Dr **Dupeyroux**, 9, Square de Messine, Paris. Il adresse gratis et franco, sur demande, son **IMPORTANTE ETUDE** sur la *Minérolase* et un questionnaire pour **CONSULTATIONS GRATUITES** par correspondance. Consultations tous les jours non fériés, de 9 h à 11 h et de 14 h. à 17 heures 5, Square de Messine Paris.

BIJOUTERIE — HORLOGERIE — ORFEVREPIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils
de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

PRIMEURS ET ÉPICERIE

Babaz Joseph

29, RUE DROITE, - SISTERON

Informe sa clientèle qu'il tient les marchandises ci dessous :

Huile d'olive pure, Huile de table,
Huile comestible,
Graisses alimentaire et végétale,
Petit salé,
Saucisson à la médaille, extra,
Patés de foie gras,
Diverses pâtes alimentaires,
Olives noires,
Conserves assorties : thon, sardines, saumons,
Légumes secs : haricots, pois ronds pois décortiqués, lentilles,
Riz fleur, Riz Caroline,
Fromages : gruyère, l'Alpin, Hollande du pays, divers fromages
Confiture de tous fruits,
Desserts : noix, dattes, figues oranges, mandarines, bananes
Biscuterie assortie,
Bonbonnerie assortie.

Cycles - Automobiles - Camions - Tracteurs - Moteurs Industriels

HUILES - ASSORTIMENT COMPLET D'ACCESSOIRES - NOUVEAUTES

GARAGE CENTRAL

BUÈS Frères, Place de l'Eglise - Téléphone 18.

SISTERON

SOUDURE AUTOGÈNE **Atelier de Mécanique** **Réparations en tous genres**

AGENCE Regionale des { Bicyclettes SVELTE et PEUGEOT / Motocyclettes BLERIOT et PEUGEOT / Voiturettes E H P

En magasin : *Stocks permanents de* ***PNEUS et Chambres*** { TORRILHON vélo / DUNLOP moto / GOODRICH auto

BANDAGES PLEINS POUR POIDS LOURDS

TOUTES AUTRES MARQUES SUR DEMANDE

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON